



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23	<u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, HARDY Laetitia, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VAN GORKUM Valéry
Quorum : 12	<u>Pouvoirs</u> : GARCIA Laetitia à BRINGANT Gilbert, PABOIS Florie à DORVAUX Jacques
Présents : 12	<u>Absents excusés</u> : DANVY Jacques, GAUTIER Pierre, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PICHON Chadia,
Suffrages exprimés : 14	<u>Absents</u> : BAVAN Dorella, DARDINIER Virginie, JANEY Emilie, TOURREL Roger, VACHER Nicolas

Secrétaire de séance : Chrystelle MOSTACCI

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

VU le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8, L332 et L422-28
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service Administration Générale et plus particulièrement l'emploi de gestionnaire des ressources humaines,

Le maire propose au membre du conseil municipal :

Article 1 : Création et définition de la nature du poste

De créer un emploi de gestionnaire des ressources humaines, à compter du 26 septembre 2024, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratif, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut

Article 2 : Temps de travail

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 28 /35^{ème}

AR Prefecture**Article 3 : Crédits**

083-218300598-20240926-DEL2024_025-DE
 Reçu le 02/10/2024
 Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire,
- 2) **DECIDE** de modifier le tableau des emplois tel que suit à compter du 26 septembre 2024 :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
Grades par filières	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus	Nb d'emplois créés
FILIERE ADMINISTRATIVE	10	8	1	
Adjoint administratif (35h)	3	2	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe (35h)	5	5	0	
Rédacteur (35h)	1	0	1	
Attaché (35h)	1	1	0	
FILIERE TECHNIQUE	14	12	2	
Adjoint Technique (35h)	8	7	1	
Adjoint Technique principal 1ère classe (35h)	1	0	1	
Adjoint Technique principal 1ère classe (35h)	4	4	0	
Agent de maîtrise (35h)	1	1	0	
FILIERE POLICE	3	1	2	
Brigadier-Chef Principal (35h)	1	1	0	
Chef de service de police (35h)	1	0	1	
Garde champêtre chef principal (35h)	1	0	1	

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
FILIERE ADMINISTRATIVE	3	2	1	
Adjoint administratif (20h)	1	1	0	
Adjoint administratif (28h)	0	0	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe (28h)	0	0	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe (28h)	1	1	0	
FILIERE TECHNIQUE	6	5	1	
Adjoint Technique (6h05)	1	0	1	
Adjoint Technique (17h25)	2	2	0	
Adjoint Technique (20h)	1	1	0	
Adjoint Technique (28h)	1	1	0	
Adjoint Technique principal de 1ère classe (28h)	1	1	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	1	0	
Agent Spécialisé principal 2ème classe (28h)	1	1	0	
TOTAL NB EMPLOIS	37	29	7	1

AR Prefecture

083-218300598-20240926-DEL2024_025-DE
Reçu le 02/10/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance
Chrystelle MOSTACCI



Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en préfecture le 02.10.2024
- Publication le 02.10.2024